

SSG AVOCATS ALLIE L'EXPERTISE HUMAINE ET L'INNOVATION AU BÉNÉFICE DE SES CLIENTS



Au cabinet SSG Avocats, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle, du numérique et des données personnelles, M^e Stéphanie Sioën-Gallina, sa fondatrice en 2010, est entourée de deux collaboratrices qui, comme elle, exercent dans ces domaines. Toutes les trois partagent des valeurs identiques pour perpétuer un juste équilibre entre leurs expertises juridiques et le contact humain garants d'un accompagnement personnalisé efficace via des échanges directs.

« Des personnalités qui matchent sont pour moi aussi essentielles que des compétences pour entretenir un solide esprit d'équipe auquel j'attache beaucoup d'importance », affirme M^e Stéphanie Sioën-Gallina, ravie d'avoir « trouvé les deux personnes dont [elle] avait besoin pour [l'] accompagner et développer le cabinet SSG Avocats » qu'elle a créé en 2010 à Marseille.

M^{es} Pauline Vigneron et Maélys Saingra, d'abord accueillies chez elle comme élèves avocates, exercent à présent le droit de la propriété intellectuelle, du numérique et des données personnelles à ses côtés. « Après l'école d'avocat et leur prestation de serment, je leur ai proposé de me rejoindre en tant que collaboratrices et elles ont accepté », se félicite M^e Sioën-Gallina. « Nous nous tutoyons, dit-elle, nous travaillons ensemble dans une ambiance sereine. »

« À ma manière »

Au départ, l'avocate d'affaires exerce seule à son cabinet. « Avant de fonder SSG Avocats, j'étais l'associée d'une structure spécialisée en propriété intellectuelle et informatique », se souvient-elle. « Mon départ a été l'occasion de voler de mes propres ailes et de le faire à ma manière. »

La proximité, la disponibilité, la réactivité et la transparence au profit des entrepreneurs et des créateurs que SSG Avocats accompagne depuis quinze ans sont en effet ancrées dans ses principes. « Je me suis toujours mise à la place des clients », explique M^e Sioën-Gallina, affirmant ne pas supporter qu'« on ne puisse, par exemple, donner suite à un appel ».

« Nos clients, ajoute-t-elle, nous connaissent et ils savent que nous sommes réactives et que nous nous rendons disponibles. Cela permet d'établir une relation de confiance avec eux. »

Ouverture vers l'extérieur

L'objectif qui lui tient à cœur est encore « de bien connaître » les entrepreneurs afin d'évoluer vers « des partenariats pérennes » qui contribuent au développement de leurs activités. « Je l'avais souhaité dès l'origine et c'est maintenant ce qui se passe souvent », observe l'avocate.

« Pauline et Maélys l'ont elles aussi tout de suite compris parce qu'elles partagent le même point de vue », poursuit-elle. « Nous sommes toutes les trois convaincues que la réussite de nos clients repose non seulement sur notre expertise juridique, mais aussi sur la qualité des relations que nous entretenons avec eux. »

Selon l'avocate, il est par ailleurs important que l'équipe sorte du cadre traditionnel du cabinet pour mieux appréhender l'activité de ses clients et répondre à leurs besoins de manière adaptée. « Nous nous intéressons à tout, souligne-t-elle, nous aimons apprendre et nous les interrogeons sur ce qu'ils font et la manière dont ils fonctionnent pour mieux appréhender la diversité de leurs secteurs économiques. »

Priorité à la médiation

Les domaines de compétences de SSG Avocats se concentrent sur le droit des marques et le droit

d'auteur, « standard » et « informatique » quand il réglemente la création d'outils numériques, dont « *des applications, des logiciels, des plateformes et des IA que bon nombre des clients développent ou utilisent actuellement* ».

Vient ensuite la législation en matière de protection des données et le droit des contrats. Ces expertises à la fois complètes et complémentaires constituent de vrais atouts appréciés des clients. « *Lors d'une négociation, un chef d'entreprise m'a fait part de son impression que nous faisons partie de son équipe* », sourit M^e Sioën-Gallina. « *Pour nous, c'est important* ».

En 2021, elle s'est par ailleurs formée à la médiation pour « *proposer un autre mode de règlement des litiges* » plutôt qu'« *engager une action judiciaire* ». « *Mes contrats, rédigés de manière équilibrée, incluent des clauses de médiation préalables que j'explique aux clients* » précise-t-elle. « *Nous pourrions ainsi les actionner avant de partir en procédure.* »

D'après l'avocate, le principe de l'accord amiable par le biais d'une médiation a « *à chaque fois bien fonctionné* », notamment lors « *de négociations de contrats ou de partenariats à enjeux financiers particulièrement importants* », évitant ainsi des suites longues et coûteuses devant les tribunaux.

Apprivoiser l'IA

Formée à l'intelligence artificielle, l'équipe l'a intégrée dans sa pratique pour perfectionner ses services, gagner en efficacité et optimiser sa relation avec les clients. « *Cela fait déjà un an et demi que nous testons différents outils* », précise M^e Sioën-Gallina pour qui l'intervention humaine reste toutefois prédominante.

« *L'IA est un outil complémentaire et non un remplaçant*, précise-t-elle, *la valeur des résultats obtenus dépend autant du prompt que des compétences de celui qui les lit pour s'assurer de la conformité à la loi.* »

La démarche du cabinet vise aussi à sensibiliser au recours aux nouvelles technologies, en rappelant toutefois que ses expertises garantissent une vraie valeur ajoutée. « *Nos clients utilisent et vont utiliser l'IA*, observe l'avocate, *mais notre plus-value, c'est notre compétence, notre expérience, notre connaissance de notre métier, de nos clients et tout ce dont l'outil ne dispose pas forcément.* »

À plus long terme, « *appréhender l'avenir* » lui semble toutefois incertain face à « *aux circonstances économiques actuelles* ». « *Il serait prétentieux*, admet M^e Sioën-Gallina, *d'affirmer que je sais exactement comment nous allons nous développer. Je n'ai pas de baguette magique et nous nous adaptons, comme toujours.* »

Alain Baudin

les tablées de la loi
dîners - débats by LEGI TEAM

**Avocats
Notaires
Directions Juridiques
Compliance Officers**

Le Village de la Justice organise régulièrement des dîners-débats pour vous permettre d'échanger avec vos pairs sur les sujets d'actualité de votre profession (nouveaux outils, nouvelles pratiques, recrutement, management, etc.).

À Paris ou en région, ces soirées sont avant tout des moments de partage et de convivialité.

Vous êtes un professionnel du droit et vous souhaitez recevoir nos invitations à ces dîners ?
Vous êtes partenaire de ces professionnels et vous avez un message à leur communiquer ?

Un seul contact : ariane@village-justice.com

Publicité